

## Connaître le ministère de l'Economie et des Finances



### Caisse des Pensions et des Prestations Familiales

La Direction Générale de la **Caisse des Pensions et des Prestations Familiales** des Agents de l'Etat, en abrégé (**CPPF**) est une entité sous tutelle du ministère de l'Economie et des Finances. Elle a été créée par le décret n° **0236/PR/MBCP du 08 juillet 2014**, portant création de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat et par le décret n° **0049/PR/MBCP du 12 janvier 2015**, portant statut et organisation de la caisse des pensions et des prestations familiales des agents de l'Etat.

#### MISSION DE STABILISATION

La CPPF est chargée de :

- Gérer le régime général de retraite des fonctionnaires, militaires, magistrats et contractuels de l'Etat ;
- Gérer les régimes spéciaux de pensions de diverses fonctions institutionnelles et des parlementaires ;
- Gérer les prestations familiales des agents de l'Etat et des bénéficiaires des pensions sociales ;
- Gérer tout autre régime qui viendrait à être créé.

#### ORGANE DE GESTION

- Conseil d'Administration ;
- Direction Générale ;
- Agence Comptable.



## **| Caisse des Pensions et des Prestations Familiales**

### **► ORGANISATION**

La CPPF est articulée autour des services suivants :

#### **Au niveau central :**

- La Direction Financière ;
- La Direction des Prestations Familiales et Sociales ;
- La Direction des Pensions, de l'Invalidité et des Risques Professionnels ;
- La Direction des Ressources Humaines et de l'Organisation ;
- La Direction de la Communication et des Relations Publiques ;
- La Direction des Systèmes d'Informations.

#### **Au niveau déconcentré :**

- Le Pôle Conseillers;
- Le Pôle Assistant de Direction et Agences ;
- Le Pôle Audit et Contrôle Interne;
- Le Pôle Contrôle de gestion;
- Le Pôle Achats et moyens généraux.

